

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Le trente novembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 24 novembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, Maire.

PRESENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, DELMAS Manon, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à Stéphanie DELOGE ; DELMAS Manon à GHILARDI Stéphanie ; BOUSQUET Thomas à TREVISAN Jocelyne.

Secrétaire de séance : MINER Bernadette.

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal séance du 26/09/2020.*
- *Décision concernant la réalisation d'un emprunt.*
- *Lecture et approbation du rapport annuel du Syndicat intercommunal des Transports Scolaires.*
- *Approbation de la répartition des fonds de concours de la CCCCP : infrastructures scolaires et installations sportives.*
- *Désignation du représentant de la commune à la SEML du Confluent.*
- *Convention de prestation de services avec l'AMR 47.*
- *Mise en place du règlement de défense incendie.*
- *Renouvellement contrat abonnement logiciels Cosoluce.*
- *Proposition de modification du temps de travail du poste d'attaché territorial.*
- *Renouvellement contrat de travail adjoint technique à temps complet (entretien espaces verts et bâtiments).*
- *Travaux :*
 - . *salle de réunions*
 - . *bureau du maire*
 - . *maison des associations : aménagement extérieur.*
- *Ecole : élection conseil municipal des enfants.*
- *Adressage : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'acquisition des panneaux.*
- *Espaces verts : élagage, plantations*
- *Enlèvement ordures ménagères : informations.*
- *Questions diverses.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26/09/2020 :

Observations formulées par M. Guy CLUA :

Bonjour Madame la Mairesse ,

Concernant le projet du dernier compte rendu du conseil Municipal du 26 Septembre 2020, je vous demande :

-- de préciser que sur les 15 points à l'ordre du jour de la séance, seul les deux premiers points ont fait l'objet d'une transmission de documents ...

-- d'intégrer le document de synthèse que j'ai fait parvenir le 19 /09/ 2020 à l'ensemble du conseil municipal concernant la jurisprudence transmise par notre Avocat qui peut nous aider dans la procédure d'appel à l'encontre d'Albret Communauté et du litige qui nous oppose par l'arrête Préfectoral .Notre Avocat ayant démontré que le Tribunal a commis une erreur de droit qui mérite qu'un appel soit interjeté devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

-- de mentionner lors d'un vote les Noms des Elus.

*concernant la dissolution du CCASS /

--merci de préciser que Guy CLUA trouve pénalisant que dans la future composition du CCASS aucune personne civile ne puissent y participer, hormis les membres du CM..

Les observations sont enregistrées :

- Le lieu de la réunion est la salle des associations
- Précision concernant le paiement de la cantine et de la garderie par internet : le montant de 5 000 € correspondant au montant global encaissé.
- Le site internet : le vote 13 voix pour 1 abstention
- CCAS : Guy CLUA trouve pénalisant que dans la future composition du CCAS aucune personne civile ne puisse y participer.
- Guy CLUA demande que les noms des élus soient mentionnés lors des votes.
- Guy CLUA demande l'intégration du document de synthèse transmis par l'avocat lors de la procédure d'appel à l'encontre d'Albret communauté.

Madame le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : convention de mise à disposition de la CCCCCP de terrains pour la création d'un itinéraire pédagogique sur la commune de Saint-Laurent pour la valorisation des berges de la Garonne. Le Conseil Municipal donne son accord.

DECISION CONCERNANT LA REALISATION D'UN EMPRUNT :

Madame le Maire expose au conseil municipal que nous devons rembourser le prêt relais d'un montant de 100 000 € au plus tard le 05/03/2021. Le Fonds de Compensation de la TVA sera versé au cours du 1^{er} trimestre. Aussi, elle propose au conseil municipal de se renseigner auprès de plusieurs banques afin de contracter un emprunt. Le Conseil Municipal donne son accord, une décision sera prise lorsque nous pourrons consulter les diverses propositions.

LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES :
Stéphanie DELOGE, déléguée au SITS expose le rapport annuel, pas de changement en 2019.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un rapport sur le fonctionnement du S.I.T.S. doit être élaboré annuellement et présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté la lecture de ce rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'activité 2019 élaboré par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et Port Ste Marie.

APPROBATION DE LA REPARTITION DES FONDS DE CONCOURS DE LA CCCCP : infrastructures scolaires et sportives : le conseil municipal valide la répartition proposée, la commune va percevoir 250 € pour le court de tennis et 2 100 € pour l'école. Maxime LAFERRIERE demande quels sont les critères de répartition ; Stéphanie GHILARDI répond : au prorata des effectifs.

Versement d'un fonds de concours par la Communauté du Confluent pour participation aux frais des infrastructures sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la répartition du fonds de concours pour participation aux charges de fonctionnement des infrastructures sportives arrêté ainsi qu'il suit par le Conseil communautaire au cours de la séance du 26 octobre 2020 :

Commune	Groupe scolaire concerné	Montant dépenses fonctionnement annuelles de la commune	Montant Fonds de concours
Aiguillon	Espaces sportifs Louis Jamet et Marcel Durand Ecole de danse	119 479.00	25 640.00
Bourran	Terrain de tennis	694.00	250.00
Clermont-Dessous	Terrain de tennis	536.00	250.00
Damazan	Stade, tennis, dojo, salle multisports	59 964.00	19 378.00
Frégimont	Terrain de tennis	750.00	250.00
Galapian	Terrain de tennis	810.00	250.00
Granges/Lot	Terrain de tennis et salle de sport	8 000.00	1 196.00
Lagarrigue	Salle basket	8 277.00	1 815.00
Laugnac	Stade de foot	22 073.00	4 599.00
Nicole	Stade municipal	3 234.00	225.00
Monheurt	Stade et salle des sports	15 245.00	2 505.00
Port-Ste-Marie	Salle de judo, tennis et halle de sport	18 403.00	5 249.00
Prayssas	Salle de sport	13 074.00	5 135.00
Puch d'Agenais	Terrain de tennis	1 738.00	500.00
Razimet	Terrain de tennis	500.00	250.00
Saint-Laurent	Terrain de tennis	783.00	250.00
Sembas	Terrain de tennis	521.00	250.00
			67 492.00

Versement d'un fonds de concours par la Communauté du Confluent pour participation aux frais des infrastructures des groupes scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la répartition du fonds de concours pour participation aux charges de fonctionnement des infrastructures des groupes scolaires arrêté ainsi qu'il suit par le Conseil communautaire au cours de la séance du 26 octobre 2020 :

Commune	Groupe scolaire concerné	Montant dépenses fonctionnement annuelles de la commune	Montant Fonds de concours
Aiguillon	Ecoles Maternelles et Primaire Cantine/Garderies	640 394.00	28 500.00
Bazens	Ecoles Maternelle et Primaire Cantine/Garderies	81 000.00	2 580.00
Bourran	Ecole Maternelle et primaire Cantine/Garderies	69 331.00	2 880.00
Clermont-Dessous	Ecoles Maternelle et Primaire et cantine	183 420.00	4 980.00
Damazán	Ecoles Maternelle et Primaire, cantine	281 182.00	10 020.00
Frégimont	Ecole Primaire Cantine	45 573.00	1 020.00
Galapian	Ecole Primaire Cantine	41 265.00	1 260.00
Granges/Lot	Ecole Primaire Cantine/Garderies	37 379.00	780.00
Lacépède	Ecole Primaire Cantine/Garderie	63 317.00	2 580.00
Lagarrigue	Ecole Primaire Cantine	63 317.00	2 580.00
Laugnac	Ecole Maternelle et Primaire Cantine/Garderies	61 515.00	3 840.00
Lusignan-Petit	Ecole Primaire Cantine/Garderies	36 685.00	1 560.00
Madaillan	Ecole Primaire et Maternelle Cantine/Garderies	50 781.00	2 760.00
Monheurt	Ecoles Maternelle et Primaire, cantine et garderie	62 594.00	3 900.00
Montpezat	Ecole Primaire et Maternelle Cantine/Garderies	76 982.00	2 460.00
Port-Ste-Marie	Ecoles Maternelle et Primaire, Cantine et garderie	296 191.00	11 460.00
Prayssas	Ecoles Primaire et Maternelle Cantine/Garderies	104 141.00	5 400.00
Puch d'Agenais	Ecoles Maternelle et Primaire Cantine/Garderies	77 804.00	3 960.00

Saint-Laurent	Ecole primaire	68 900.00	2 100.00
St-Salvy	Ecole Maternelle cantine	42 313.00	1 260.00
St-Sardos	Ecole Primaire Cantine/Garderies	32 080.00	1 500.00
			96 060.00

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SEML DU CONFLUENT :

Madame le Maire expose au conseil municipal que les statuts de la SEML du Confluent, précisent que le conseil d'administration doit être composé de 12 administrateurs :

- 1 représentant des communes
- 6 représentants pour VALORIZON
- 3 représentants pour le SMICTOM.

Monsieur Patrick JEANNEY, Maire de LAGARRIGUE est candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Patrick JEANNEY pour représenter la commune au sein de la SEML du Confluent.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'AMR 47 : la convention a été dénoncée par l'AMR 47 dont le siège est maintenant à MONTPEZAT D'AGENAIS, ainsi que la préfecture nous en a informés.

MISE EN PLACE DU REGLEMENT DE DEFENSE INCENDIE : il faut réaliser un état des équipements existants et vérifier que tous les logements de la commune sont dans le périmètre d'un point d'eau pouvant être utilisé en cas d'incendie. Une commission est créée : Stéphanie GHILARDI, Bernard LONDERO et Alain VERZEGNASSI.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ABONNEMENT LOGICIELS COSOLUCE : le conseil municipal valide le renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels COSOLUCE, nous permettant l'exploitation des logiciels spécifiques mairie.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL : le conseil municipal valide l'augmentation de la durée de travail qui passe de 15 h 30 à 20 heures par semaine. Une demande d'avis sera déposée auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET : la commission personnel se réunira afin d'examiner les candidatures reçues.

TRAVAUX :

- Salle du conseil municipal : les entreprises Bugaret et Perez ont terminé, en attente l'entreprise CORREIA pour le remplacement des portes et fenêtres. Les entreprises retenues lors du dernier mandat ont été confirmées, les devis ont été refaits afin d'actualiser les dates.
- Bureau du maire : les factures sont à disposition de tout conseiller souhaitant les consulter.
- Maison des associations : nous attendons le projet d'aménagement extérieur.

ECOLE : ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : Stéphanie GHILARDI donne les informations concernant l'élection du conseil municipal des enfants.

Suite à la demande de l'association LA MOUETTE, un Arbre des droits de l'enfant sera planté à l'école.

Pour la prochaine rentrée, légère baisse de l'effectif. Le conseil municipal s'interroge : comment faire venir des familles avec enfants à St Laurent ?

ADRESSAGE : une nouvelle réunion est programmée le 17 décembre avec le service du conseil départemental.

ESPACES VERTS : les plantations sont réalisées. L'élagage est prévu en décembre.

ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES : en raison d'incivilités les conteneurs de Pétur, Sabarros et La Carcine ont été supprimés et remplacés par une collecte au porte à porte. Réunion du SMICTOM le 2 décembre, un nouveau site est en préparation, vers Montgaillard. Nous aurons d'autres informations lors de la prochaine séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CCCCPC DE TERRAINS POUR LA CREATION D'UN ITINERAIRE PEDAGOGIQUE POUR LA VALORISATION DES BERGES DE LA GARONNE : le conseil municipal autorise Madame le maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.